

# LA MONTAGNE

Accueil > Politique

## "Comment peut-on laisser des gamins là-bas ?" : dans le Puy-de-Dôme, un centre pour mineurs délinquants dans le viseur

Des voix s'élèvent pour réclamer la fermeture du centre éducatif fermé de Pionsat, dans le Puy-de-Dôme, alors que son habilitation pour recevoir des mineurs de moins de 16 ans n'a pas été renouvelée depuis dix ans.

Article inclus dans votre abonnement

Par Malik Kebour

Publié le 29 janvier 2025 à 07h24

6 commentaires



Depuis 2010, ce centre pour mineurs délinquants accueille des jeunes de 13 à 16 ans à Pionsat. © J B Ledys

Locaux vétustes et non entretenus, équipements quasi inexistant, absence d'enseignant, manque de transparence... Le centre éducatif fermé (CEF) de Pionsat, dans le Puy-de-Dôme, est une nouvelle fois confronté à ses carences. Une habitude pour cet établissement qui relève de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du ministère de la Justice, régulièrement épinglé depuis dix ans pour des défaillances majeures et une désorganisation chronique.

## Déjà épinglé et fermé en 2022

À l'automne, une visite parlementaire à laquelle prenait part la sénatrice socialiste Marion Canalès a permis de constater l'état des lieux qui accueillent dix mineurs délinquants de moins de 16 ans.

De cette visite, l'avocate Évelyne Ribès, déléguée du bâtonnier, livre un rapport acide et confronte le CEF et les institutions à des zones d'ombre. La première d'entre elles, et non des moindres, porte sur l'habilitation de cet établissement qui n'a jamais été renouvelée depuis son ouverture en 2010. Or, elle est censée être accordée par arrêté préfectoral pour cinq ans. En 2017, elle avait été refusée sur avis de la PJJ. Il y a trois ans, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté pointait déjà l'absence de renouvellement de l'habilitation.

« Tout cela m'interpelle, je suis tombée des nues, s'étonne auprès de La Montagne l'autrice du rapport Me Ribès. C'est la validation du projet éducatif de l'établissement, de la qualification des personnels qui interviennent. Sans cela, je ne peux pas savoir si les normes de sécurité sont réunies. C'est assez incroyable et improbable. Comment l'État et la préfecture peuvent continuer d'accorder des financements alors que l'habilitation n'a pas été attribuée par la PJJ? »

En novembre 2019, un rapport de l'inspection générale de la justice préconisait la fermeture du centre « en raison du cumul de dysfonctionnements constatés depuis plusieurs années en lien avec une problématique insoluble en termes de ressources humaines ».

---

Ce sésame, que le groupe SOS n'a jamais obtenu depuis sa reprise du CEF en 2016, n'empêche pas le propriétaire d'accueillir des mineurs sous contrôle judiciaire entre ses murs et d'encaisser une dotation annuelle de 2,3 millions d'euros. Un montant dont les visiteurs ont eu la plus grande difficulté à entrevoir les effets selon la déléguée du bâtonnier qui relève la vétusté des lieux, le manque d'équipements, l'absence d'un enseignant censé assurer le suivi scolaire des dix adolescents de moins de 16 ans.

« Si c'est leur dernière chance avant la prison, comment l'État peut dire qu'il remplit sa mission alors que les moyens ne sont pas effectifs. Je ne sais pas comment cet argent est utilisé. Comment peut-on laisser des gamins là-bas? »

**Évelyne Ribès (Auteurice du rapport)**



Si le brouillard perdure, trois mois après la visite du centre éducatif fermé de Pionsat, c'est parce qu'aucun document réclamé n'a été transmis par la direction. Pas de rapport d'activité pour justifier l'utilisation des financements, pas de projet pédagogique pour confirmer le suivi des jeunes, rien pour attester que le personnel soit formé.

« Tout est flou, opaque et incohérent, s'agace la rapporteuse. Les infos sont manipulées. Pourquoi? On aimerait savoir. On pose des questions. L'objectif de ce rapport est d'alerter et d'interpeller les autorités. Il y a une absence de contrôle pour savoir comment la PJJ assume son autorité. L'État se décharge. »

## **Instabilité et profond malaise au sein du personnel**

Depuis sa création en 2010, le CEF n'est jamais parvenu à se sortir des crises qui plombent son activité. La dernière en date avait conduit la direction à ne plus accueillir de jeunes durant plusieurs mois en 2022. Une décision motivée par une succession d'épisodes graves, dont la fugue d'un adolescent de 14 ans qui avait agressé deux personnes à une station-service de Pionsat avant de boucler son évasion au volant d'une voiture volée par un accident. À cela s'ajoutent d'autres épisodes de violences, la consommation de stupéfiants, une instabilité au sein de la direction du CEF et un profond malaise du côté du personnel, régulièrement renouvelé et pas assez formé.

Deux ans après la dernière des quatre visites inopinées du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, qui réclamait déjà une habilitation d'urgence et pointait un état d'hygiène « déplorable », le CEF apparaît dans une situation délicate. Les lignes du rapport ont provoqué la colère du syndicat national des personnels de l'éducation et du social PJJ/FSU Auvergne. « En période de disette budgétaire, ça passe mal, confie-t-on à La Montagne. Ce rapport ne fait que confirmer que depuis le début, cette structure dysfonctionne, son existence même est posée. »

## **La fermeture réclamée par un syndicat**

Dans la lignée de la représentante du bâtonnier selon laquelle le CEF ne peut pas continuer son activité sans habilitation, le syndicat réclame sa fermeture : « Il est inadmissible de maintenir ouvert un établissement accueillant des mineurs en difficulté dans de telles conditions. Nous demandons sa fermeture et la mise à disposition de ses financements pour les services éducatifs de la PJJ Auvergne. »

À l'initiative de cette visite de l'établissement dans le cadre de son droit parlementaire à contrôler les lieux de privation de liberté, la sénatrice socialiste du Puy-de-Dôme Marion Canalès reste plus mesurée. Sans aller jusqu'à réclamer une fermeture du centre, elle insiste sur sa demande de réponses claires. « Notre objectif n'est pas de jeter de l'huile sur le feu, mais ce n'est pas rien un lieu de privation, appuie-t-elle, donc il faut des réponses aux questions. Depuis la visite, on attend encore les pièces. J'attends des retours précis. J'ai visité avec neutralité. L'habilitation, il la faut, on l'attend. » Selon la préfecture du Puy-de-Dôme, elle serait en cours d'instruction.

**Malik Kebour**

## L'habilitation « en instruction », selon la préfecture

---

Selon la préfecture du Puy-de-Dôme, son renouvellement est en cours d'instruction : « Ce centre a connu des difficultés réelles de fonctionnement pendant la période 2022 qui a conduit à une suspension de son activité. Depuis la fin de l'année 2022, l'activité a pu reprendre grâce à un suivi rapproché, un plan d'actions a été mis en place pour mettre en œuvre des mesures correctives. »

Par ailleurs, un comité de pilotage présidé par la sous-préfète de Riom est réuni au moins une fois par an avec les services de l'État, la gendarmerie, la mairie, la PJJ, les magistrats, l'association Le Cap dont fait partie le centre. La directrice territoriale de la PJJ pilote une fois par trimestre un comité de suivi et, une fois par semaine, un comité opérationnel rassemble les services de la PJJ et la direction du CEF, fait savoir la préfecture.